



Le 3 octobre 2023

Mr. Paul Hebson
Vice-président et directeur général
Vancouver Drydock Company
203 Esplanade East
North Vancouver (C.-B.) V7L 1A1

Objet : Permis PER N° 20-189 : Agrandissement du plan d'eau de Seaspan Vancouver Drydock

Mr. Hebson :

La présente lettre fait état de ma décision concernant la demande de la Vancouver Drydock Company Ltd. Partnership (Seaspan) en vue de développer les activités de Vancouver Drydock situé à l'extrémité sud de l'avenue St. Georges, à North Vancouver.

Les détails de la demande sont décrits dans le rapport d'examen environnemental et d'examen de projet du 27 septembre 2023 préparé par le personnel de l'Administration portuaire, et j'ai tenu compte de l'ensemble du rapport pour prendre ma décision. Cette décision était difficile à prendre en raison de l'opposition considérable de l'opinion publique au projet.

Sur la base de mon examen du rapport du personnel de l'Administration portuaire, j'ai considéré que les facteurs suivants étaient favorables à l'approbation de la demande :

- Le projet permettrait d'augmenter la capacité de cale sèche afin d'accueillir des navires supplémentaires et de regrouper les activités de réparation de navires sur le site de la cale sèche, ce qui augmenterait la capacité de construction navale sur le site de Seaspan situé sur l'avenue Pemberton.
- Bien qu'il y ait eu récemment un développement considérable des logements résidentiels à proximité de la cale sèche de Seaspan, le projet est situé sur des terrains industriels et dans une zone désignée comme industrielle dans le plan d'utilisation des sols de l'Administration portuaire.
- Seaspan a envisagé le déplacement de la cale sèche à l'est, à l'écart des zones résidentielles, mais a démontré que ce projet ne pouvait pas être mené à cet endroit en raison de contraintes opérationnelles et économiques.
- Seaspan a investi du temps et des efforts supplémentaires pour mobiliser les membres du public et a mis au point des mesures significatives pour réduire les répercussions du projet et répondre à leurs préoccupations. Les mesures proposées comprennent des améliorations des activités menées à l'heure actuelle afin d'en réduire les effets.
- Avec les mesures d'atténuation en place et selon les conditions du projet, aucun effet négatif significatif n'est attendu.

D'autre part, j'ai également pris en compte les facteurs qui plaident en faveur d'un rejet de la demande :

- Le projet suscite une forte opposition de la part du public, notamment en raison des nombreuses préoccupations concernant l'impact des activités actuelles sur l'utilisation et la jouissance par le public des résidences Shipyards et des espaces extérieurs au sein de la communauté, et du fait que le projet d'agrandissement ne ferait qu'aggraver ces répercussions. Les observations du public sont résumées dans le rapport d'examen environnemental et d'examen de projet et portent notamment sur la proximité du projet avec la communauté résidentielle Shipyards, les incidences du bruit, des émissions atmosphériques et de l'éclairage, les incidences sur l'environnement aquatique et la faune, le manque de communication entre Seaspan et la communauté, et les préoccupations concernant le processus de mobilisation du public lui-même.
- Les communications reçues du maire de la ville de North Vancouver, de deux conseillers municipaux et du ministre Jonathan Wilkinson concernant les préoccupations du public ainsi que les commentaires de la ville de North Vancouver sur les effets potentiels sur le trafic routier, les répercussions environnementales, les plans d'urgence et les interventions en cas d'incendie.
- Les commentaires des groupes autochtones concernant les incidences potentielles du bruit, des émissions atmosphériques et de l'éclairage, les effets sur la faune, la qualité de l'eau et l'habitat des poissons, les déversements et les interventions en cas de déversement, ainsi que les effets cumulatifs.
- Bien qu'ils ne soient pas significatifs, des effets résiduels négatifs sont attendus sur plusieurs composantes de l'environnement, notamment la qualité de l'air, l'éclairage, le bruit, les sédiments marins, les eaux de surface et les masses d'eau, les ressources aquatiques, la santé et les conditions socioéconomiques, ainsi que les accidents et les dysfonctionnements.

Après avoir examiné attentivement l'information et les facteurs décrits ci-dessus, j'ai décidé d'approuver le projet d'agrandissement du plan d'eau de Seaspan Vancouver Drydock, sous réserve de 61 conditions de permis.

Pour prendre cette décision, j'ai accordé une importance particulière aux mesures d'atténuation et aux conditions du permis qui répondent aux préoccupations du public concernant les incidences du bruit, des émissions atmosphériques et de l'éclairage, et au fait que Seaspan prévoit d'appliquer plusieurs mesures d'atténuation à ses activités actuelles ainsi qu'à l'agrandissement des cales sèches. Seaspan a mené un processus supplémentaire de mobilisation du public afin de recueillir les commentaires de la collectivité sur les mesures d'atténuation proposées et a tenu compte de ces commentaires lors de l'élaboration et de l'affinement des mesures. L'avis du public et les modifications apportées au projet par Seaspan ont permis de réduire les effets potentiels au-delà de ce qui avait été initialement proposé.

J'ai également accordé une grande importance à l'emplacement du projet et à l'utilisation de la zone pour prendre cette décision. Le site actuel de Vancouver Drydock et le projet proposé sont situés dans une zone industrielle établie. Bien que le développement récent de la communauté résidentielle Shipyards ait augmenté l'occupation résidentielle à proximité du site du projet, la zone a été utilisée historiquement à des fins industrielles pendant des décennies, et la zone du projet d'agrandissement proposée est désignée comme telle dans le plan d'utilisation des sols de l'Administration portuaire.

Enfin, j'estime que les préoccupations soulevées par la ville de North Vancouver et les groupes autochtones, ainsi que les effets potentiels sur l'environnement, ont été pris en compte de manière appropriée grâce aux mesures d'atténuation et aux conditions incluses dans le permis de projet.

Je reconnais le temps et les efforts consacrés par les membres du public pour dialoguer avec l'Administration portuaire et Seaspan au sujet du projet et exprimer leurs préoccupations. L'avis du public

Administration portuaire Vancouver-Fraser
Permis PER N° 20-189 : Agrandissement du plan d'eau de Seaspan Vancouver Drydock

a constitué un élément important de ce processus d'examen et les commentaires ont servi à informer l'évaluation, les mesures d'atténuation et les conditions du permis, ainsi que la décision d'approuver le projet.

Cordialement,

Andrea MacLeod
Directrice, Examen environnemental et de projet
Administration portuaire Vancouver-Fraser